

« Ma carrière, commencée un an après l'élection de Ronald Reagan et conclue deux ans après celle de Donald Trump, s'est inscrite dans un moment particulier de l'histoire qu'à défaut d'un autre terme, j'appelle le "néo-libéralisme". Fondé, en économie, sur la souveraineté du marché, sur la méfiance vis-à-vis de l'État et sur l'ouverture des frontières et, en politique étrangère, sur la conviction de la supériorité des valeurs de l'Occident », écrit Gérard Araud, qui a occupé durant près de quarante ans les postes les plus prestigieux de la diplomatie française.

Ses Mémoires se lisent comme un essai vivant et incarné. La saveur des anecdotes y enrichit la rigueur des analyses avec un grand art du trait et du portrait. Bienvenue dans les coulisses de la diplomatie, au cœur de la machine, de ses rouages et de ses complexités.

Un ouvrage incontournable pour ceux qui veulent comprendre comment se fait la politique de notre pays sur la scène internationale.



Polytechnicien et énarque, Gérard Araud a été notamment conseiller diplomatique du ministère de la Défense ; représentant permanent adjoint de la France auprès de l'OTAN, directeur des Affaires stratégiques, de Sécurité et de Désarmement du MAE, ambassadeur de France en Israël, directeur général des affaires politiques et de sécurité, secrétaire général adjoint du MAE, représentant permanent de la France

au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente de la France auprès des Nations unies à New York, ambassadeur aux États-Unis de juillet 2014 à juin 2019.



9 782246 821113

55-9608-6 2019-X

978 2 246 82111 3

22 €
Prix France

GÉRARD ARAUD

PASSEPORT DIPLOMATIQUE

GRASSET

GÉRARD ARAUD

PASSEPORT DIPLOMATIQUE



QUARANTE ANS AU QUAI D'ORSAY

GRASSET

VI

Au cabinet du ministre de la Défense (1993-1995)

Un diplomate n'est pas seulement un rédacteur de télégrammes et un analyste, c'est aussi un fonctionnaire avec ses ambitions. L'une d'entre elles est d'être recruté dans un cabinet ministériel. Les convictions politiques peuvent jouer un rôle déterminant lorsque le vainqueur des élections apparaît soit par son programme soit par son style en rupture franche avec son prédécesseur. Ce fut le cas en 1981, et dans une certaine mesure en 1995, après l'élection de Jacques Chirac, plus aux dépens des balladuriens que des socialistes tant les haines de famille sont les meilleures. En 2007, la personnalité de Nicolas Sarkozy annonçait un tel moment mais l'ouverture à quelques ministres issus de la gauche devait en atténuer les effets. Cela étant, il n'est pas rare de voir de jeunes ambitieux qui, à la veille d'une élection, se disent candidats à un poste de cabinet quel que soit le vainqueur. Ce n'est pas aussi scandaleux qu'il ne paraît lorsque l'alternance se fait entre centre gauche et centre droit. Les solutions qu'un cabinet devra élaborer seront certes différentes selon l'orientation du gouvernement.

Mais elles s'inscriront dans le même cadre général. Aux Affaires étrangères, c'est encore plus vrai qu'ailleurs dans la mesure où y règne un consensus hérité du gaullisme. Du côté des raisons moins nobles d'aspirer à un poste dans un cabinet ministériel, figure l'espoir d'une accélération de carrière. Autrefois, au ministère des Affaires étrangères, on « sortait » du cabinet avec une nomination en tant que conseiller dans une ambassade prestigieuse, comme Washington ou New York ; désormais, c'est ambassadeur que les jeunes diplomates veulent être. De légère, l'accélération de carrière devient vertigineuse ; de justifiée aux yeux des collègues, la récompense, scandaleuse.

C'est dans la relation personnelle qu'il établit avec le ministre que le conseiller de cabinet pose les jalons de sa future carrière. Or, un ministre des Affaires étrangères voyage souvent dans un petit avion officiel, ce qui est l'occasion pour les membres de la délégation, qu'ils appartiennent au cabinet ou à la hiérarchie du ministère, d'approcher le ministre et éventuellement d'engager une conversation avec lui sur le fond des affaires ou même sur tout autre sujet si le temps le permet. Tous les ministres ne sont pas aussi chaleureux : Dominique de Villepin transformait rapidement l'habitacle en une vaste conversation où chacun avait la parole ; il est vrai qu'il connaissait plus ou moins tout le monde dans cette maison qui était la sienne et où il se trouvait à l'aise. Laurent Fabius ne disait mot et lisait en silence ; Michel Barnier travaillait ses dossiers

avec application ; Philippe Douste-Blazy commentait *Paris Match*.

Un ministre des Affaires étrangères peut prétendre définir une politique étrangère sur la base de ses propres analyses et de son dialogue régulier avec le président de la République, en se reposant sur son cabinet pour lui fournir directement les éléments techniques dont il a besoin. Cela donne un ministre « hors sol », loin de son administration, toujours entre les médias et les voyages, qui ne connaît pas sa maison et s'en désintéresse. C'est le règne du directeur de cabinet qui devient l'interface entre le ministre et l'ensemble de la Maison. Les exemples n'ont pas manqué, de Roland Dumas à Bernard Kouchner, même si les deux hommes l'ont incarné de manière différente : le premier concevait la diplomatie comme un dialogue entre quelques élus qui se comprendraient à demi-mot, loin des feux de la rampe sur la base d'un réalisme résolument amoral ; il n'aurait pas été dépaysé au XIX^e siècle entre Talleyrand et Metternich, encore que celui-ci avait des principes. Ministre de 1984 à 1986 et de 1988 à 1993, Roland Dumas dissimulait sa profonde indifférence envers ses collaborateurs par une politesse exquise, ce qui n'est pas rien dans un monde politique français où ce n'est pas la qualité la plus répandue. Bernard Kouchner ne pouvait supporter qu'un collaborateur prétende lui présenter un dossier : il était allé partout, ce qui était assez exact ; il avait traversé toutes les crises, ce qui l'était tout autant.

Il en déduisait qu'il n'avait pas besoin des technocrates qu'il ne consultait ni n'écoutait.

Au-delà même des calculs d'ambition, entrer dans un cabinet, c'est également faire l'expérience de l'exercice effectif du pouvoir. C'est comprendre le poids des contraintes politiques dans le processus de décision ; faire la différence entre le souhaitable technique et le possible politique ; découvrir l'interaction entre les élus et l'administration, chaque partie ayant ses impératifs, son langage et sa logique ; enfin, se dégager de la gangue administrative de sa formation et de son expérience pour intégrer les éléments politiques dans toute proposition de décision. Lorsque je suis entré au cabinet du ministre de la Défense François Léotard, en 1993, j'ai mis quelques semaines à comprendre qu'un ministre n'était pas un directeur d'administration centrale censé respecter les habitudes et les précédents comme je le lui conseillais mais que son rôle était, au contraire, d'innover s'il le jugeait nécessaire pour mettre en œuvre la politique pour laquelle il avait été élu et nommé.

Les deux années que je passais au cabinet du ministre de la Défense furent passionnantes. Passionnantes, parce que le ministère de la Défense était au cœur de la problématique de la cohabitation entre le président de la République, chef des armées, et le gouvernement, et aussi parce que ce ministère est une magnifique administration dont je dus apprendre les codes et le fonctionnement, et enfin parce que les armées françaises

étaient alors engagées sur de nombreux théâtres, notamment en Bosnie.

Les relations entre ministères de la Défense et des Affaires étrangères

Le conseiller diplomatique au cabinet du ministre de la Défense est l'interface entre celui-ci et son collègue des Affaires étrangères, ce qui n'est pas toujours simple pour un diplomate dont la carrière dépendra de sa maison d'origine. Le Quai d'Orsay a tendance à réduire la Défense au rôle de pourvoyeur de moyens militaires à une politique dont il serait le seul juge. Rue Saint-Dominique, on ne l'entend pas de cette oreille pour d'excellentes raisons, dont la nécessité de prendre en compte les réalités que recouvre le recours aux forces armées, qu'ignorent parfois les diplomates. J'y retrouvais Dominique de Villepin qui, en tant que directeur de cabinet d'Alain Juppé, était souvent mon interlocuteur dans des échanges qui n'étaient pas toujours faciles. Je devais parfois écarter le téléphone de l'oreille pour atténuer le volume sonore de ses appels mais notre amitié n'en fut pas affectée, comme il devait le prouver lorsqu'il fut ministre.

Le ministère des Affaires étrangères a tendance à voir dans l'envoi d'un bataillon « un signal politique », ce qui fait bondir l'état-major qui, avec raison, demande qu'il ait des objectifs militaires clairs et réalistes. Non

seulement le coût financier d'un tel déploiement est lourd pour le budget de la Défense mais les risques doivent en être soigneusement estimés. Une fois sur place, nos soldats deviennent des cibles potentielles. Les modalités de leur déploiement, les règles d'engagement et leur armement doivent permettre de les protéger. Leur mission doit avoir un sens militaire, c'est-à-dire pouvoir être remplie avec les moyens dont ils disposent. Elle doit avoir un terme qui soit défini par un calendrier ou un état final recherché.

En 1993, en Bosnie, le nouveau gouvernement hérita d'une situation qui était l'inverse de ces conditions de bon sens. La France participait au sol à une force d'interposition des Nations unies (la Force de protection des Nations unies – FORPRONU) dont les soldats étaient légèrement armés alors que s'affrontaient, autour d'eux, des ennemis déterminés. Lors d'une visite que je fis avec le ministre à Sarajevo, à la patinoire où était cantonné le 21^e RIMA, son colonel nous fit remarquer qu'un coup de mortier sur le bâtiment où ils étaient ferait un carnage, réalité qui conduisait à ne pas trop exiger des Serbes, qui en avaient les moyens. Cette situation malsaine donnait lieu à un affrontement feutré entre autorités civiles qui appelaient à la fermeté face aux entreprises serbes autour de Sarajevo et le commandement militaire qui considérait que c'était suicidaire et « obéissait mollement » au nom de la sécurité de nos soldats. J'appris donc la contradiction qui peut exister entre la vision politique du déploiement de nos forces

sur un théâtre et la réalité militaire qu'elle engendre. On ne fait pas de dentelle diplomatique avec un marteau militaire et l'ignorance de cette réalité conduit, en général, à la paralysie du second, ce qui met nos soldats dans des situations dangereuses et humiliantes. Lorsque, représentant permanent aux Nations unies, j'eus l'occasion de présenter des résolutions créant des forces de maintien de la paix sur des théâtres difficiles comme le Mali en 2013, ou la République centrafricaine en 2014, j'ai nourri de forts doutes sur la pertinence d'y envoyer des contingents dont je savais qu'ils n'auraient ni les moyens ni même la volonté de remplir le mandat ambitieux que je faisais adopter par le Conseil de sécurité. Je ne surmontais d'ailleurs les objections de mes collègues qu'en promettant, dans les deux cas, le soutien des forces françaises si les choses tournaient mal.

Mais le cabinet du ministre de la Défense ne fut pas pour moi seulement la crise bosniaque mais aussi le déploiement de nos forces au Cambodge pour la mise en œuvre de l'accord de paix et la tragédie rwandaise. Je me rendis au Cambodge où je visitais Angkor Vat derrière un colonel de la Légion qui nous fit escalader les temples au pas de course ; je n'étais hélas pas marathonien comme mon ministre. J'inspectai avec le ministre le cantonnement d'un régiment de la Légion avec réserve de préservatifs sur une table au bout du couloir ; il est vrai qu'en face de la caserne s'était installé un autre contingent, lui féminin. J'y rencontrai Norodom Sihanouk qui, fidèle à son image, nous offrit

du champagne après le petit déjeuner avant de nous expliquer le monde de sa voix perçante. J'y vis surtout l'exemple d'un processus politique qui, conduit par la France, avait permis de mettre fin à un conflit interminable qui avait débouché sur un génocide.

La tragédie rwandaise

C'est sur le rôle de la France au Rwanda que je voudrais revenir. Dès sa prise de fonctions, au printemps 1993, le nouveau gouvernement fit connaître son vœu de retirer le contingent que François Mitterrand avait fait déployer, en 1990, dans ce pays. La mission de celui-ci était d'aider le gouvernement de Kigali à repousser l'offensive à partir de l'Ouganda du FPR (Front patriotique rwandais) qui représentait la minorité tutsie, victime de massacres au moment de l'indépendance du pays. À peine arrivé rue Saint-Dominique, je recevais le sous-secrétaire à la Défense américain, Walter Slocombe, que je surpris en soulevant cette question qui ne figurait visiblement pas dans son dossier. Je lui faisais connaître notre souhait d'un désengagement de nos forces. L'Élysée ne l'entendait pas de cette oreille. Mitterrand avait promis son soutien au président Habyarimana et refusait d'y mettre fin. Son chef d'état-major particulier, le général Quesnot, que Jacques Chirac devait, paraît-il, appeler « casque à boulons », nous assénait une géopolitique de comptoir où se

mêlaient peur d'une « poussée anglophone en Afrique » et théorie des dominos, un recul au Rwanda affaiblissant la crédibilité de notre garantie militaire ailleurs. Lorsque je lui demandai quels étaient les intérêts de la France au Rwanda, il me regarda visiblement ahuri qu'on ose poser ce genre de question. De mon côté, je découvrais la réalité de notre participation aux combats derrière le paravent de l'expression « soutien à l'armée rwandaise » : un jeune capitaine m'expliqua qu'il pointait le mortier et que le Rwandais appuyait sur le bouton. Nous étions, de surcroît, la caution de fait d'un régime autoritaire. Je n'en étais que plus convaincu que nous devions nous retirer le plus rapidement possible. La cohabitation imposait de parvenir à un compromis et nous le fîmes en obtenant la signature des accords d'Arusha, en août 1993, entre Kigali et le mouvement rebelle, et l'envoi par les Nations unies d'une force de maintien de la paix, la MINUAR, pour en suivre la mise en œuvre. Au printemps 1994, les forces françaises avaient quitté le Rwanda. Le gouvernement avait atteint son objectif de retrait de nos forces, tout en donnant satisfaction à l'Élysée par le biais d'un processus politique qui recevait l'assentiment du président Habyarimana.

L'assassinat de celui-ci, le 6 avril 1994, devait sonner le glas de cette politique. Tout l'édifice que nous avions patiemment construit s'effondrait avec la mort de son principal acteur. La mort d'une dizaine de Casques bleus belges conduisit au départ de la force des Nations unies, décidé le 21. Les assassinats de Hutus modérés

et de Tutsis se multiplièrent à travers le pays jusqu'à prendre la forme de massacres systématiques. C'était un génocide, comme le reconnurent la France, le 15 mai, et les Nations unies, le 31 mai, dans un rapport qui souligna l'impuissance de la communauté internationale, en partie parce que les États-Unis s'opposaient à l'envoi d'une force de maintien de la paix.

Commença alors un débat au sein des autorités françaises sur une intervention nationale pour mettre un terme aux tueries et protéger les populations civiles. Alain Juppé y était favorable pour des raisons humanitaires, l'état-major farouchement opposé. Le ministre de la Défense prit le parti du second et je rédigeai à sa signature une lettre au Premier ministre qui reprenait les arguments de nos militaires. Elle exprimait la crainte qu'une force française n'apparaisse comme ennemie aux yeux du FPR à cause du soutien que nous avons apporté au gouvernement de Kigali. Un incident pourrait conduire à des affrontements armés. Le risque était d'en faire trop et de devenir partie au conflit ou pas assez et d'être accusé de n'avoir pas mis un terme au génocide. Par ailleurs, ce qui n'était pas dit dans la lettre, c'était le coût et la difficulté d'une opération qui consistait à projeter 2 500 hommes à six mille kilomètres de nos frontières dans un laps de temps limité. Le Premier ministre, toujours économe de nos forces, penchait du côté de Léotard mais Mitterrand, chef des armées, soutint Juppé et arbitra pour une intervention, moyennant un certain nombre de conditions :

un mandat des Nations unies, l'internationalisation de la force avec notamment la mobilisation de nos partenaires africains et la création d'une zone humanitaire précisément délimitée destinée à éviter un affrontement avec le FPR. Les représentants de ce mouvement à Paris en furent informés et réagirent de manière négative : ils ne voulaient pas de notre intervention. Ce fut la force Turquoise autorisée, le 22 juin 1994, par la résolution 929 du Conseil de sécurité. Les premiers éléments des forces spéciales étaient sur place dans les jours qui suivirent mais il fallut plusieurs semaines avant que l'ensemble de la force soit opérationnelle.

Des réunions quotidiennes dans le bureau du ministre et hebdomadaires dans celui du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères avaient pour objet de suivre le déploiement de la force, examiner les informations qui remontaient du terrain et envoyer des instructions à son commandant. Le seul objectif de Turquoise resta, du début jusqu'à la fin, humanitaire avec des chefs militaires anxieux de limiter au maximum sa mission de peur de la voir impliquée dans le conflit. En caricaturant, il voulait en faire le moins possible.

Turquoise n'atteignit ses pleins effectifs que mi-juillet, à un moment où le génocide avait déjà été perpétré, où l'armée rwandaise (les FAR) refluaient en désordre devant l'offensive du FPR et où les autorités rwandaises fuyaient le pays, suivies par des centaines de milliers de réfugiés pour la plupart hutus. Lorsque Édouard Balladur et François Léotard se rendirent sur place, le

29 juin, ils purent constater le chaos qui régnait dans la région alors qu'une épidémie de choléra faisait des milliers de victimes que les scouts congolais devaient enterrer hâtivement dans de la chaux vive.

Que faire des dirigeants rwandais en fuite qui se réfugiaient dans la zone tenue par les Français et dont on pouvait soupçonner qu'ils avaient encouragé voire organisé le génocide? Que faire de Radio Mille Collines qui avait appelé aux massacres et qui émettait de Gisenyi, à la frontière zaïroise? Les débats furent vifs à Paris mais la ligne qui l'emporta fut de tout faire pour éviter de devenir partie au conflit. L'argument juridique des autorités militaires était d'ailleurs incontestable: Turquoise agissait sur la base du mandat des Nations unies et, à ce titre, ne disposait pas du pouvoir d'arrêter quiconque ou de fermer une radio; les Américains qui avaient, un instant, pensé à brouiller Radio Mille Collines y renoncèrent pour la même raison. En ce qui concerne les supposés génocidaires, nul ne pouvait, par ailleurs, déterminer les responsabilités des uns et des autres; il aurait fallu arrêter tous les Rwandais de passage dans la zone française puisqu'on savait que le génocide «des machettes» avait été commis par des centaines voire des milliers d'assassins.

Rétrospectivement, cet épisode ne peut laisser qu'un goût amer. Les accusations envers l'armée française n'ont cessé, depuis celle d'avoir eu pour objectif l'exfiltration des autorités génocidaires jusqu'à celle d'avoir participé aux massacres. François Léotard avait raison

de ne pas vouloir d'une opération dont l'action humanitaire ne pouvait être que limitée étant donné le délai nécessaire au déploiement d'une force qui arriverait après les événements mais n'en serait pas moins accusée soit d'impuissance, soit même de complicité avec les assassins. Je peux témoigner qu'à aucun moment, Turquoise n'a eu d'autre mission qu'humanitaire; que les autorités militaires, loin de vouloir protéger le gouvernement rwandais, ont tout fait pour limiter le rôle de nos forces de peur d'un embrasement. Leur légalisme sourcilieux en témoigne. Que les officiers sur le terrain aient considéré le FPR comme un ennemi était l'héritage malheureux de notre présence aux côtés de l'armée rwandaise depuis 1990, que certains aient pu aller plus loin que leurs instructions pour protéger leurs anciens alliés est possible mais ne correspondait en rien à la politique de leur pays et n'a pu représenter que quelques cas. L'état-major était sans doute le plus lucide dans ses réticences, en arguant qu'il était paradoxal d'envoyer comme force d'interposition une armée qui était identifiée comme un belligérant par une partie et un allié par l'autre. Ce que Turquoise a paru confirmer puisqu'au moment de son arrivée, il s'agissait de protéger les réfugiés qui alors étaient hutus. La France est donc restée marquée par cette image d'allié du gouvernement de Kigali qui était devenu coupable d'un génocide; une association dont il est impossible de se dégager tant l'horreur que celui-ci induit interdit toute nuance dans l'analyse.

Une autre leçon de cette tragédie réside dans l'expérience de la gestion quotidienne d'une crise. À force de traiter une multitude d'informations toujours partielles, souvent contradictoires, et de prendre des microdécisions, on ne faisait plus de la politique mais du droit, de la logistique, de la communication, quitte à se quereller sur des détails d'autant qu'en l'occurrence l'opération était techniquement complexe et délicate. Nous aurions dû comprendre que la qualification de génocide apportait avec elle une dimension politique et morale qui bouleversait les cadres habituels de l'analyse et de la décision. Que ce soit légal ou pas, nous aurions dû nous efforcer d'arrêter les principaux dirigeants rwandais et de fermer la radio Mille Collines. Nous n'avons pas été à la hauteur des circonstances; aucun pays ne l'a été. Nous aurions surtout dû ne pas nous fourvoyer dans cette opération où de bonnes intentions ne nous ont apporté qu'une tache sur notre honneur que, j'en suis convaincu, nous ne méritons pas.

Je devais retrouver la question rwandaise au Conseil de sécurité lorsque ce pays y entra pour les années 2013 et 2014. Le contexte était délicat. En effet, le Rwanda jouait un rôle trouble dans la province des Kivus à l'est de la République démocratique du Congo: il y soutenait des groupes rebelles et en pillait les ressources minérales sous le prétexte de la présence supposée de groupes de «génocidaires». Par ailleurs, 2014 devait correspondre au vingtième anniversaire du génocide, ce qui faisait craindre que Kigali n'en profite pour nous mettre

en cause à New York. Je fis de mon mieux pour établir des relations amicales avec leur représentant permanent Eugène Gasana qui, quoique parfaitement francophone, avait pour instructions de ne s'exprimer qu'en anglais. Je ne dirais pas que la confiance régnait mais j'évitai le pire et les cérémonies se passèrent, au moins à New York, sans accroc à nos dépens. État autoritaire qui assassine ses opposants à l'étranger, qui se vante de ses rues propres et du nombre de ses femmes députées comme on disait, sous Mussolini, que les trains arrivaient à l'heure, le Rwanda joue pleinement de la mémoire du génocide pour décourager les critiques de l'Occident. Il a moins de succès avec ses voisins que ce soit la RDC naturellement mais aussi l'Angola, l'Afrique du Sud ou la Tanzanie qui demandaient au Conseil de faire échec à ses entreprises dans les Kivus. Le Rwanda est devenu la Prusse de la région des Grands Lacs, tout aussi efficace, tout aussi autoritaire et tout aussi militariste.

Les relations entre civils et militaires

J'avais passé deux années au ministère de la Défense. Pierre Joxe, qui avait précédé François Léotard, y avait laissé une forte marque par les réformes qu'il avait introduites mais aussi par son caractère volcanique. À un journaliste qui lui demandait ce qu'il pensait des militaires, il aurait répondu qu'ils étaient «bavards, désobéissants et menteurs», ce qui avait obligé son cabinet à

étouffer l'affaire. C'est, du moins, le bruit qui courait à notre arrivée rue Saint-Dominique.

« Bavards », j'ai pu le constater au nombre de fuites dans la presse que nous eûmes à déplorer. Convoqué à Matignon pour une réunion confidentielle sur un contrat d'armement, j'en avais informé la Direction générale de l'armement pour la préparation du dossier. Je fus accueilli au cabinet du Premier ministre par une bordée d'injures parce que la presse avait déjà été alertée et que cette « fuite » ne pouvait provenir que de notre ministère. D'ailleurs, Claude Angeli tient, dans *le Canard enchaîné*, une chronique hebdomadaire qui n'est, la plupart du temps, qu'un recueil d'informations en provenance du milieu militaire.

« Désobéissants et menteurs », les termes sont forts et injurieux et je ne les reprends pas à mon compte, mais le fait est que les militaires font tout leur possible pour s'autoadministrer, en dehors de toute interférence civile. Le cabinet d'un ministre de l'Éducation nationale peut appeler un proviseur pour le tancer. Dans le cas d'un colonel, il faut passer par sa hiérarchie via le chef d'état-major de l'armée de terre dont l'indulgence lui est acquise si la faute n'est pas militaire. Un colonel avait insulté les Nations unies dans la revue des anciens de Saint-Cyr, *Le Casoar*. Le ministre furieux avait demandé une sanction exemplaire. Je m'informai de celle-ci : une réprimande qui ne figurerait même pas à son dossier. La mise en œuvre des directives du ministre dépend, en effet, de la bonne volonté de l'état-major. Ainsi,

François Léotard avait décidé de présenter aux jeunes conscrits un film sur le sida et les moyens de se prémunir ; il en confia la réalisation à Raymond Depardon et organisa son visionnage par les chefs d'état-major. C'était une suite d'entretiens avec de jeunes appelés, en noir et blanc, sans intervention extérieure, dans le langage parfois cru de la jeunesse. À un moment, un d'entre eux répondait à une question : « Oui, mais le pape, il n'a pas de petite amie. » Pas de quoi fouetter un chat, diriez-vous. Mais ce n'est pas ce que pense un chef d'état-major de la marine qui, une fois les lumières rallumées, s'insurgea contre les insultes faites au « Saint-Père ». Ses collègues étaient silencieux. Le ministre ordonna la diffusion du film. Je sus qu'il ne l'a jamais été. Un mois plus tard, le magazine des armées, *TAM, Terre Air Mer*, publiait un article pour dire que la seule manière de se protéger du sida était... l'abstinence. C'était là la réponse des armées à leur ministre : le texte avait été approuvé par le chef d'état-major de la marine, me dit-on plus tard. Des anecdotes, peut-on m'objecter. Mais, outre que j'en ai un assez long répertoire, elles reflètent la même volonté et la même capacité à abriter les armées de ce que les militaires considèrent comme les foudres du pouvoir civil. Un domaine où ils sont passés maîtres dans l'art de se gouverner eux-mêmes est la gestion des nominations aux plus hauts postes. Certes, elles font l'objet d'une procédure qui semble donner le dernier mot au pouvoir civil qui prend sa décision sur la base d'une liste de propositions mais,

neuf fois sur dix, celle-ci est rédigée de telle sorte que le choix s'impose de lui-même au ministre ou au président de la République. Ils n'ont de vrai choix que lorsque l'institution est divisée et n'a pas pu trancher en amont.

Les relations entre civils et militaires revêtent donc l'apparence d'une soumission, à coups de marques de respect ostensible, de garde-à-vous et de prises d'armes. Elles relèvent, en réalité, d'une stratégie non de désobéissance mais d'évitement. « Moins les civils s'occupent des affaires militaires, mieux c'est » résume la vision qu'a l'état-major des relations entre civils et militaires. C'est sans doute ce qui justifiait la formule de Pierre Joxe, aussi abrupte que la personnalité qui l'aurait prononcée. Cela étant, les torts sont partagés à force de déployer nos forces armées dans des conditions problématiques, de ne pas leur fournir les armements nécessaires et de ne pas leur assigner une mission qui ait un sens militaire. Dans ce face-à-face, François Léotard se trouvait de surcroît, dans une position d'autant plus déséquilibrée face à l'état-major que la cohabitation offrait un champ illimité de manœuvre au chef d'état-major, l'amiral Lanxade, qui pouvait, en permanence, jouer le président contre le gouvernement et vice versa. En bon marin, il « tirait des bords ». N'aimait-il pas une instruction de l'un qu'il faisait appel auprès de l'autre avec assez d'habileté pour ne pas porter la responsabilité du désaccord. Il était passé maître dans l'art d'obtenir ce qu'il voulait en le demandant au dernier moment, sur le pas de la porte, comme si ce n'était qu'un détail ou en prenant à

part le Premier ministre ou le président en marge d'une cérémonie où ils étaient seuls. Ensuite, il pouvait faire valoir une prétendue décision auprès du conseiller qui n'était pas là et en était réduit à essayer de savoir ce qui s'était réellement passé. C'était sur la Bosnie qu'il était à son meilleur pour éviter que le gouvernement ne parvienne à modifier la posture de nos unités sur place pour la rendre plus énergique face aux Serbes. À coups de demi-vérités, en jouant sur les sentiments favorables à la Serbie de Mitterrand et la prudence naturelle de Balladur, il atteignit son objectif jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Chirac qui vit rapidement dans son jeu, passa outre et engagea, avec succès, l'épreuve de force contre les Serbes quelques semaines après son élection.

L'élection présidentielle de 1995 approchait. Léotard s'était engagé derrière Balladur dont il me dit, un jour, découragé, qu'il aurait été un excellent candidat de scrutin censitaire. J'avais assisté à des réunions d'arbitrage présidées par le Premier ministre. Je m'amusais de ses préciosités de manières et de langage mais, à chaque fois, j'avais constaté qu'il prenait des décisions courageuses et dictées par le sens de l'État. J'appréciais son bon sens et sa courtoisie. Mais sa défaite ne me surprit pas.

Je quittais la rue Saint-Dominique avec d'autant plus de regret que je ne savais pas ce que ce vainqueur chiraquien me réservait. Les « balladuriens » ne pouvaient attendre aucune indulgence. Je restais plusieurs mois sans poste. Les téléphones ne répondaient plus.